

## CONSEIL D'EXPLOITATION DU RESTAURANT DU 19 NOVEMBRE 2025

Secrétaire de séance : Yannick LE BLANC

ooOoo

### ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 29 septembre 2025.

#### **I. FINANCES**

##### **1. Décisions budgétaires**

- a) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2026
- b) Décisions modificatives budgétaires n° 3/2025

##### **2. Subventions**

- a) Acceptation de versement d'une partie de la subvention exceptionnelle de 15 000€ versée par la Fondation De Wendel (**point ajouté**)

#### **II. DIVERS**

Information au Comité :

- a) Bilan financier et de fréquentation depuis l'arrêt de l'activité classique du restaurant
- b) Evolution de l'activité du restaurant pour 2026 : point d'étape

ooOoo

Le Président ouvre la séance à 17h30.

Monsieur Yannick LE BLANC est nommé secrétaire de séance.

ooOoo

#### **I. FINANCES**

##### **1. Décisions budgétaires**

- a) Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget primitif 2026

Vu les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 Remboursement d'emprunts) ;

Le Conseil d'exploitation,  
décide à l'unanimité,

- d'autoriser l'engagement de crédits d'investissements par anticipation au budget 2026, soit :

Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026		
Dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025		153 095,00 €
Total autorisé soit 25 %		38 273,50 €
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>Montants et affectations 2026</b>
<b>Chap 21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17 000,00 €</b>
	2184 - Mobilier	2 000,00 €
	2158 - Autres	7 000,00 €
	2188 – Autres immobilisations corporelles	8 000,00 €
	<b>TOTAUX</b>	<b>17 000,00 €</b>

## I. FINANCES

### 1. Décisions budgétaires

#### d) Décision modificative n° 3/2025

Le budget du restaurant ayant déjà été adopté, il y a lieu d'apporter quelques modifications telles que présentées ci-dessous :

IMPUTATION	OBJET	DEPENSES			RECETTES		
		CREDIT INSCRIT	MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT	CREDIT INSCRIT	MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						
2051	Concessions, brevets, licences	1 000,00	2 595,00	3 595,00			
13188	Subventions d'équipement reçues des tiers				0,00	2 595,00	2 595,00
01 - 021	Virement de la section de fonctionnement						
	<b>TOTAUX INVESTISSEMENT</b>		<b>2 595,00</b>			<b>2 595,00</b>	
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						
6013	Matières premières et fournitures	199 000,00	-20 000,00	179 000,00			
6451	Cotisations à l'URSSAF	81 000,00	31 000,00	112 000,00			
7748	Subventionnelles exceptionnelles de tiers				0,00	11 000,00	11 000,00
01 - 023	Virement à la section d'investissement						
	<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>		<b>11 000,00</b>			<b>11 000,00</b>	
	<b>TOTAUX GENERAUX</b>		<b>13 595,00</b>			<b>13 595,00</b>	

Plusieurs modifications budgétaires sont nécessaires sur le budget :

- Au 2051 pour un logiciel,
- Une subvention de la Fondation de France de 2 595,00 € a été octroyée et versée,
- Une subvention exceptionnelle de 11 000 € a également été octroyée par la Fondation De Wendel,
- Une augmentation des frais de personnel au chapitre 012 est nécessaire afin de terminer l'année.

Le Conseil d'exploitation,  
décide à l'unanimité,

- d'autoriser l'ouverture des crédits tels que figurant ci-dessus.

## I. **FINANCES**

### 2. **Subventions**

- a) Acceptation de versement d'une partie de la subvention exceptionnelle de 15 000€ versée par la Fondation De Wendel

La Fondation de Wendel contribue aux actions de développement du Parc Explor Wendel et de l'ensemble des établissements qui le composent.

Ce partenariat est renforcé depuis 2021 et grâce à l'action engagée de notre Directeur, celui-ci a obtenu pour l'année 2025 une subvention exceptionnelle de 15 000€, pour soutenir l'ensemble du fonctionnement de nos établissements.

Aussi, après avoir accepté ce don, le Président propose au Comité, conformément à la convention signée entre les deux parties, de répartir la somme comme suit :

- 11 000 € reversés au budget de fonctionnement de la régie gestionnaire du restaurant le Mine904,
- 4 000 € reversés au budget de fonctionnement budget principal ; ce qui permettra d'abonder le budget dédié à la boutique du site (modification budgétaire), qui fait face cette année à de grande sollicitation de la part de nos visiteurs.

Il est proposé au Conseil d'exploitation d'accepter le versement des 11 000 € sur budget de fonctionnement de la régie gestionnaire du restaurant le Mine904.

Le Conseil d'exploitation,  
décide à l'unanimité,

- d'accepter le versement des 11 000 € sur budget de fonctionnement de la régie gestionnaire du restaurant le Mine904.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tous les Membres de leur concours et lève la séance à 17h50.

## LISTE DE PRESENCE

### PRESENTS

AHR Robert                      Président  
KEUPER Didier  
KIEFFER Constant  
JACQUES Michel  
LE BLANC Yannick

### ASSISTAIENT EN OUTRE

KUSIOR Pascal

### EXCUSES